

MIEUX PRÉSERVER LA PLANÈTE 2015 - UN ACCORD HISTORIQUE

À Paris, se tient la 21^e conférence des Parties sur les changements climatiques (COP21). Après deux semaines de négociations, sous présidence française, l'Accord de Paris est adopté par la voix de Laurent Fabius, alors ministre des Affaires étrangères et président de la COP21. C'est le premier accord mondial juridiquement contraignant sur le changement climatique. En 2016, 183 pays le ratifient. Ils s'engagent à présenter leurs contributions à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et fixent l'objectif de limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète en dessous de 1,5 °C. Malgré le retrait américain de l'accord sous la présidence de Donald J. Trump, la mobilisation internationale se poursuit. Le 50^e anniversaire du ministère devrait coïncider avec le retour annoncé des États-Unis dans l'Accord de Paris.



MIEUX PRÉSERVER LA PLANÈTE

2017 - UN ACCORD DE PARIS IRRÉVERSIBLE

Le Plan climat accélère la mise en œuvre de l'Accord de Paris afin de le rendre irréversible. Il intègre les enjeux nationaux et internationaux d'adaptation et de solidarité climatique. Pour contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C, il fixe, entre autres, l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, c'est-à-dire de ne pas émettre plus de CO₂ que nos sols et nos forêts peuvent en absorber.



Lancement du Plan climat

Jeudi 6 juillet 2017

#1planete1plan

@Min_Ecologie



MIEUX PRÉSERVER LA PLANÈTE

2018 - DES FÔRETS PRÉSERVÉES

La Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) vise à mettre fin, d'ici 2030, à la déforestation causée par l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables. Les principales mesures de cette stratégie portent sur l'offre et la demande de ces produits et engagent l'ensemble des acteurs. En 2019, le parc national de forêts, entre Champagne et Bourgogne, rejoint le réseau des parcs nationaux (11 parcs dont 3 outre-mer). Ces parcs sont des espaces naturels protégés, terrestres et maritimes, dont le statut reconnu de territoires d'exception rayonne à l'international. Le réseau des parcs nationaux est rattaché à l'Office français de la biodiversité.

Opération de martelage dans la forêt d'Orléans,
2020, Arnaud Bouissou / Terra

MIEUX PRÉSERVER LA PLANÈTE

1985-1993 - LES PAYSAGES, MONTAGNES ET LITTORAUX PROTÉGÉS

1993 - La loi paysage améliore l'intégration des aménagements naturels, urbains ou ruraux dans les paysages. Instrument d'aménagement et d'urbanisme, elle complète les lois montagne (1985) et littoral (1986) qui concilient développement et protection de ces territoires. Elle permet aux acteurs publics d'opérer des enquêtes sur le terrain. Une plus grande concertation entre opérateurs est demandée avant le début de tout projet impactant le paysage.

Inspection d'une balise marquant un sentier de randonnée pédestre sur le mont Béar, 2012, Arnaud Bouissou / Terra

MIEUX PRÉSERVER LA PLANÈTE

1976 - DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES

La loi sur la protection de la nature pose les bases de la protection de la nature en France, en donnant les moyens de protéger les espèces et les milieux. Grâce à l'adoption de ce texte, la détention et la commercialisation de certaines espèces est soumise à autorisation.

Cette loi est également à l'origine du concept d'espèces animales et végétales sauvages protégées.

Agent de l'ONF manipulant un vautour fauve au parc
animalier de l'Espace Rambouillet, 2010,
Arnaud Bouissou / Terra

MIEUX PRÉSERVER LA PLANÈTE

2020 - DE NOUVELLES AIRES PROTÉGÉES

Tous statuts confondus, les aires protégées couvrent aujourd'hui environ 29,5 % des terres et 23,5 % des eaux françaises. Le projet de Stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030, annoncé lors du Conseil de défense écologique du 7 novembre 2019, a pour ambition d'améliorer la qualité de la gestion des espaces protégés et de porter à 30 % du territoire français la part des aires marines et terrestres protégées, dont 10 % en protection forte, d'ici 2022.